

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ALPHONSE, tenue le lundi 5 octobre 2020 à 19 h 30, à huis clos par par conférence téléphonique conformément au décret de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois COVID-19.

CONSEILLERS PRÉSENTS : Steven Allain
Cynthia Therrien-Samson
François Poirier
Yves Barriault

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gérard Porlier. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Reina Goulet est également présente. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Les postes de conseiller numéro 2 et 5 sont vacants.

184-10-2020 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30 et il invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

185-10-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

186-10-2020 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le procès-verbal du 8 septembre 2020 et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 8 septembre 2020.

187-10-2020 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le procès-verbal du 28 septembre 2020 et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 28 septembre 2020.

188-10-2020 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes au total 51 190.73\$ ci-après présentés soient acceptés pour paiement:

Aréo-Feu Ltée	394.36 \$	p	
BMR Groupe Cormier			40.15 \$
Buro Plus J.M. Arsenault			10.41 \$
Caplan Mécanique Sport Inc.			24.08 \$
Confian			440.69 \$
La Coop Purdel			709.22 \$

Dépanneur Le Duo Inc.	434.07 \$	p	
Distributions Leblanc			405.92 \$
Ferme Belgi-M.A.G. ENR.			1 391.19 \$
Financière Banque Nationale			21 650.50 \$
Christian Fugère Inc			337.60 \$
Gaspésie Diesel			342.23 \$
Global payments direct Inc.	35.31 \$	p	
Hydro-Québec	695.65 \$	p	457.28 \$
JA-RI Armatures			63.07 \$
Laurent Goulet & Fils Inc			1 211.91 \$
Lumi-Tech			98.42 \$
Matériaux St-Charles Inc			49.67 \$
MRC de Bonaventure			3 418.54 \$
Municipalité de Caplan			1 414.00 \$
Municipalité de St-Alphonse - LET			4 441.05 \$
Pièces d'auto M.G.A. & Fils			727.63 \$
Postes Canada	65.28 \$	p	452.20 \$
Les Produits Chimiques ERPAC Inc.			514.69 \$
Quincaillerie Arsenault Enr			863.80 \$
Quincaillerie Robichaud Inc			238.69 \$
Télécommunications de l'Est			78.94 \$
Transport Poirier et Frères Inc.			183.20 \$
Ville de New Richmond			100.00 \$
Xerox Canada Ltée.			146.01 \$
Remises gouvernementales			9 754.97 \$

.....

189-10-2020

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU LET

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes du lieu d'enfouissement technique au total de 534 777.21\$ ci-après présentés soient acceptés pour paiement :

Agat Laboratoires			5 049.44 \$
Marie Louise Babin			323.53 \$
Bell mobilité	54.00 \$	p	
Bouffard Sanitaire			86.23 \$
Brandt			2 271.68 \$
Caisse Desjardins Baie Des Chaleurs	18 845.52 \$	p	
Confian			169.01 \$
Dépanneur le Duo Inc.			300.29 \$
Dicom Express	135.05 \$	p	13.55 \$
Les Distributions Leblanc			194.56 \$
Les Entreprises J.M. Arsenault			764.73 \$
Groupe Négotel			93.15 \$
Hydro-Québec	529.85 \$	p	6 316.88 \$
Laurent St-Onge			695.60 \$
Lumitech 9094-2434 Inc			220.29 \$
M.J. Brière Inc.			88.44 \$
Municipalité de St-Alphonse			18 907.66 \$
Navigue.com	59.73 \$	p	
Les Pétroles C. Poirier inc.			4 093.40 \$
Pièces d'auto M.G.A. et Fils			683.42 \$
Quincaillerie Arsenault inc.			35.60 \$
Remises gouvernementales			9 462.59 \$
Soudex inc.			2 201.29 \$
Soudure Caplan Inc.			102.84 \$
Télécommunications de l'Est			68.81 \$
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne	460 986.00 \$	p	
Visa Desjardins			118.93 \$

-
- 190-10-2020 RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS – LET
Ce point est remis à une prochaine séance.
-
- 191-10-2020 ÉTUDE AVANT-PROJET – BANG ARCHITECTURE
Il est proposé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que nous accordons le mandat à la firme BANG architecture de New Richmond pour un montant de 13 500\$ avant taxes pour l'étude avant-projet du centre communautaire de Saint-Alphonse, la Municipalité de Saint-Alphonse a obtenu une aide financière de 10,000\$ de la MRC de Bonaventure, FRR2020-368 et la différence sera assumée par le surplus du Fonds routier.
-
- 192-10-2020 ÉTUDE AVANT-PROJET – AXIO ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
Il est proposé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que nous accordons le mandat à la firme AXIO arpenteurs-géomètres de Bonaventure pour un montant de 4 450\$ avant taxes pour la réalisation des levés d'arpentage et la production d'un plan topographique du terrain pour l'étude avant-projet du centre communautaire de Saint-Alphonse, cette dépense sera assumée par le surplus du Fonds routier.
-
- 193-10-2020 POMPIERS – PROTOCOLE D'ACHEMINEMENT DES RESSOURCES
Il est proposé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner en date du 22 juillet 2020, les demandes de modifications au protocole d'affectation lors de sauvetage sur notre territoire, le service incendie de New Richmond sera le nouveau contact au lieu de Saint-Alphonse et nous demandons que le Service incendie de Caplan soit appelé en même temps que le Service incendie de Saint-Alphonse et ce, pour tous les appels.
-
- 194-10-2020 NOUVELLE PROPOSITION D'ENTENTE À PORTÉE COLLECTIVE
Dossier # 415181 (ADOPTÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 59 DE LA LPTAAQ)
- CONSIDÉRANT la nouvelle proposition d'entente à portée collective qui a été adressée à la CPTAQ en date du 21 février 2017 par le Conseil de la MRC de Bonaventure ;
- CONSIDÉRANT le Document de travail « Dossier numéro 415181 » qui a été transmis à la MRC de Bonaventure en date du 6 novembre 2018 par la CPTAQ ;
- CONSIDÉRANT que les membres du Comité Consultatif Agricole du territoire de la MRC de Bonaventure ont pris connaissance et analysé le contenu du Document de travail transmis par la CPTAQ en fonction du contenu de la nouvelle proposition d'entente à portée collective que la MRC avaient adoptée en février 2017 ;
- CONSIDÉRANT que les membres du Comité Consultatif Agricole du territoire de la MRC de Bonaventure considère qu'il y aurait lieu de redemander à la CPTAQ de revoir sa position concernant la correction et/ou l'ajustement des limites de profondeurs et des extrémités des îlots déstructurés ce, notamment de

manière à faciliter l'application sur le terrain des dispositions afférentes à cette entente à portée collective ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Bonaventure acceptait la nouvelle proposition d'entente à portée collective, telle que décrite dans le Document de travail « Dossier numéro 415181 » qui a été transmis à la MRC de Bonaventure en date du 6 novembre 2018 par la CPTAQ, relativement à l'identification des îlots déstructurés et des secteurs agroforestiers ;

CONSIDÉRANT que le contenu du « Compte rendu de la demande et orientation préliminaire » daté du 11 mars 2020 que la CPTAQ a acheminé à la MRC répond en partie aux demandes formulées par le Conseil de la MRC et que celui-ci a donné son avis favorable (Résolution numéro 2020-09-144) le 16 septembre 2020;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse donne son avis favorable à l'orientation préliminaire du dossier 415181 ce, en vertu des dispositions de l'article 62.6 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

.....

195-10-2020

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 320-2020

Monsieur François Poirier, conseiller, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse, le Règlement numéro 320-2020 modifiant le Règlement numéro 274-2013 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Alphonse sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'intégrer et de rendre applicable les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec l'activité minière qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

Une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie de ce Règlement a été remise à chaque membre du Conseil.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Alphonse, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

.....

196-10-2020

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 320-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 274-2013 « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de Règlement numéro 320-2020 modifiant le Règlement numéro 274-2013 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Alphonse soit adopté.

La population et les organismes de la Municipalité de Saint-Alphonse seront consultés sur le contenu de ce projet de Règlement.

Ce document est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse pour fin de consultation.

.....

197-10-2020

ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA GASPÉSIE

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre adhésion 2020 – 2021 à l'Association forestière de la Gaspésie, coût 75.00\$.

.....

198-10-2020

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE – RENOUELEMENT

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre adhésion au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2020-2021 au coût de 89,68\$ taxes incluses, la conseillère Cynthia Therrien-Samson est nommée responsable du dossier famille pour notre municipalité.

.....

199-10-2020

CIRADD - RENOUELEMENT

Il est proposé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre adhésion au CIRADD pour l'année 2020-2021 (Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable) au coût de 96.96\$.

.....

200-10-2020

FORMATION EAU POTABLE

Il est proposé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la résolution 050-02-2020 pour l'inscription à la formation eau potable est annulée.

.....

201-10-2020

TRAPPAGE DE CASTORS

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers de verser 500.00\$ à Sylvain Barriault en frais de déplacement pour le trappage de castors durant la période du 15 mai 2020 au 25 septembre 2020 conformément au permis de gestion de la faune.

.....

202-10-2020

DOMAINE DES CHUTES DU RUISSEAU CREUX

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à la demande du Domaine des Chutes du Ruisseau Creux, nous autorisons un versement de 15 000\$, c'est-à-dire le montant prévu à nos prévisions budgétaires 2020 au montant de 10 000.00\$ et un montant de 5 000.00\$ prévu pour le projet de construction d'un escalier d'accès à la chute du ruisseau Creux résolution 022-01-2019.

.....

203-10-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 321-2020 ACQUISITION CAMIONNETTE

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement sont disponibles pour le public au bureau municipal ainsi que sur le site Internet Web de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne l'objet du règlement, sa portée, son application et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le Règlement portant le numéro 321-2020 décrétant une dépense de 45 000 \$ et un emprunt de 45 000 \$ pour l'acquisition d'une camionnette.

.....

204-10-2020

ADJUDICATION ACHAT CAMIONNETTE

L'inspecteur municipal, monsieur Marc Cormier, au nom de la Municipalité de Saint-Alphonse a invité Toyota Baie des Chaleurs de Caplan et A.P. Chevrolet Buick GMC de New Richmond à nous soumettre par simple demande de prix une offre pour l'achat d'une camionnette neuve, 4 portes, année 2020 ou 2021:

Les offres suivantes ont été déposées en juillet 2020 taxes incluses:

Toyota Baie des Chaleurs	57 757.69\$
A.P. Chevrolet Buick GMC	40 000.00\$

L'inspecteur municipal, monsieur Marc Cormier, au nom de la Municipalité de Saint-Alphonse a demandé au plus bas soumissionnaire A.P. Chevrolet Buick GMC de renouveler son offre, mais le véhicule n'était plus disponible, une nouvelle offre comparable en tenant compte des mêmes critères a été déposée en septembre 2020 au montant de 44 500.00\$ taxes incluses.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse accepte l'offre de A.P. Chevrolet Buick GMC de New Richmond pour l'achat d'une camionnette neuve année 2020 modèle K1500 SIERRA CREW CAB BASE STD/BOX (1SA) au montant de 44 500.00\$ taxes incluses.

Le tout est conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ce véhicule comprendra sans frais supplémentaires des pneus d'hiver 10 plis.

Que nous autorisons monsieur Marc Cormier, inspecteur municipal à représenter la Municipalité de Saint-Alphonse et à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires avec A.P. Chevrolet Buick GMC et / ou la Société d'assurance automobile du Québec pour l'acquisition de ce véhicule.

.....

205-10-2020

COMITÉ AVISEUR DE LA PISCINE BRUCE-RITCHIE

Il est proposé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater monsieur Mathieu Tanguay, technicien des loisirs et vie communautaire comme représentant de la Municipalité de Saint-Alphonse pour la rencontre des partenaires au comité aviseur de la piscine Bruce-Ritchie.

.....

206-10-2020

NOUVEAU MANDAT À L'OMH

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur François Poirier est mandaté pour un mandat de trois ans représentant de la Municipalité de Saint-Alphonse au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Alphonse, il remplace monsieur Jean-Guy Bernard – résolution 264-11-2017.

.....

207-10-2020

REPRÉSENTANT AU DCRC

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseiller François Poirier est mandaté comme représentant de la Municipalité de Saint-Alphonse au Comité du Domaine des Chutes du Ruisseau Creux, la présente résolution remplace la résolution 267-11-2017.

.....

208-10-2020

DOSSIERS ATTRIBUÉS AUX ÉLUS

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers que la résolution 121-04-2018 est annulée cependant le Conseil municipal renomme la conseillère Cynthia Therrien-Samson pour le département municipal des loisirs.

.....

209-10-2020

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018 dans le cadre de la Stratégie municipale d'économie de l'eau potable, approuvé le 10 février 2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une copie a été transmise à chacun des membres du Conseil municipal.

.....

210-10-2020

RÉPARATION DE LA RÉTROCAVEUSE

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur municipal a effectué les démarches nécessaires pour le remplacement de la transmission de la rétrocaveuse, coût approximatif 40 000\$.

.....

211-10-2020

CLUB DE L'ÂGE D'OR

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande du Club de l'Âge d'Or la Madelon de Saint-Alphonse à l'effet que la location de leur local soit gratuite rétroactivement du 15 mars 2020 jusqu'en décembre 2020 et ce, à cause de la pandémie COVID-19.

.....

212-10-2020

ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

.....

213-10-2020

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question du public n'a été soumise par voie de courriel.

.....

214-10-2020

CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 05.

Gérard Porlier
Maire

Reina Goulet, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Gérard Porlier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....